

Descriptif de l'accompagnement Compt-Asso

La CPCA Centre, devenue Le Mouvement associatif Centre lors de son Assemblée Générale du 12 juin 2014, met en œuvre des outils pour répondre à la nécessité, pour les associations, de se professionnaliser d'un point de vue comptable et de transmettre des documents financiers reflétant la transparence de gestion, sans pour autant transformer les bénévoles dirigeants en professionnels de la comptabilité. En partenariat avec ses réseaux membres, Le Mouvement associatif Centre se fixe pour mission de professionnaliser les associations en matière de comptabilité et de gestion financière en les accompagnant dans la mise en place d'une comptabilité réglementée.

POURQUOI ?

Parce que la tenue d'une comptabilité règlementée est gage de transparence financière et de gestion pour toute association, elle est un outil nécessaire à de nombreux acteurs pour qu'ils puissent :

- ↳ Connaître le suivi budgétaire au quotidien afin de le réajuster si nécessaire.
- ↳ Connaître la santé financière de l'association afin de préparer l'avenir et pérenniser, voire développer l'activité et les emplois.
- ↳ Parce que le trésorier doit, lors de l'assemblée générale, présenter un rapport financier démontrant le respect du principe de transparence. Ce rapport sera mis à disposition de tous les membres.

Parce qu'un compte de résultat et un bilan réglementés sont obligatoirement à joindre au dossier de toutes demandes de subventions ou de financements,

Parce que la signature d'une convention de financement public donne obligation à l'association de justifier de l'utilisation des fonds auprès des financeurs par des documents réglementés.

COMMENT ?

L'accompagnement Compt-Asso, d'une durée d'un à deux jours dans les locaux de l'association pendant un exercice comptable, sera composé :

- D'un accompagnement à la mise en place d'une organisation administrative et comptable,
- De la mise à disposition d'un outil comptable adapté (si l'association n'en a pas) et d'une formation en lien avec cet outil,
- Des prémices d'une analyse financière : qu'est-ce qu'un compte de résultat et un bilan ? Comment les interpréter ?

La chargée de mission du Mouvement associatif Centre se tiendra à disposition pour répondre aux éventuelles questions entre ces temps d'accompagnement.

POUR QUI ?

Pour être éligible et prioritaire à l'accompagnement Compt-Asso, une association doit :

- solliciter une subvention publique
- solliciter un financement privé
- solliciter un concours bancaire
- ne pas être soumise à l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes (obligation à partir de 153.000 € d'aide publique)
- ne pas avoir mis en place une comptabilité normée et juste.

PAR QUI ?

Pour mener à bien l'accompagnement Compt-Asso, le Mouvement associatif Centre a mis en place une équipe composée de Madame Alicia MAINFERME, coordinatrice du dispositif, et Madame Sandrine BESSON, chargée de mission, (sandrine.besson@cpc.a.asso.fr), joignables par téléphone au 02.38.72.47.77 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

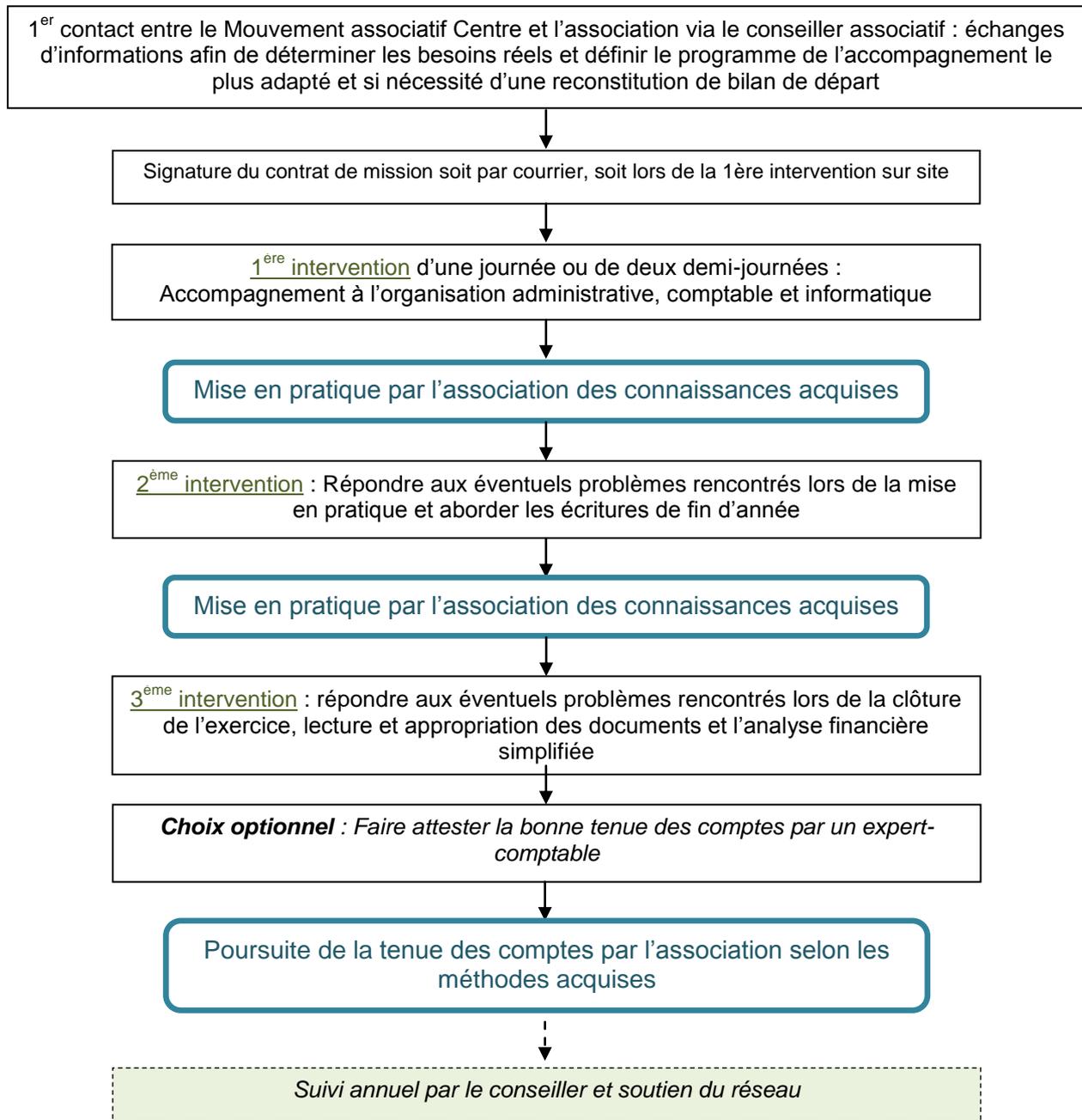
COMBIEN ?

Le tarif de l'accompagnement est déterminé par le degré d'accompagnement identifié lors d'un diagnostic réalisé par la chargée de mission du Mouvement associatif Centre, l'association et le conseiller associatif qui accompagne l'association. Le degré d'accompagnement nécessaire et adapté à l'association sera formalisé via un contrat d'engagement.

Degrés d'accompagnement	Tarif 2014
Simplifié	790 €
Semi-complet	930 €
Complet	990 €

Le coût de l'accompagnement pourra être réparti sur 2 à 4 années, suivant des critères définis en partenariat avec l'association.

DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT COMPLET



Réseaux membres du Mouvement associatif Centre

